

Thème 2	
1	<b>L'organisation et le fonctionnement de l'École</b>
2	En faisant le choix de l'austérité au lieu d'un juste partage des richesses et d'une augmentation de l'imposition des plus riches, en stigmatisant la dépense publique, Macron assume sa politique de casse du service public en le privant des moyens dont il a besoin pour assurer ses missions. Son renforcement est pourtant une nécessité pour répondre aux inégalités sociales et territoriales et assurer à chaque citoyen·ne l'accès à des droits essentiels.
3	Contrairement aux annonces des ministères successifs, le service public d'éducation n'est pas considéré comme une priorité, alors même que l'aggravation des crises écologiques et sociales nécessite de s'engager en faveur de la jeunesse et de son avenir. Les attaques portées contre l'École se multiplient. Déjà à la traîne dans les comparaisons internationales, le système éducatif français ne dispose pas des moyens nécessaires pour lutter contre les inégalités scolaires.
4	1. Le fonctionnement de l'École
5	Les politiques néolibérales ont transformé durablement la Fonction publique en utilisant des leviers issus du privé. Ils contribuent à un recul de l'action publique et à une perte de sens des missions des agent·es. Le service public d'éducation n'est pas épargné. En quelques années, le dogme des indicateurs de performance, appuyée sur une logique d'évaluation et de résultats, a conduit à de profondes mutations.
6	1.1. Le refus des logiques qui font système
7	1.1.1. La continuité et la structuration des logiques
8	À l'instar de ce qui a été fait dans d'autres ministères, la révision du pilotage et le renforcement du management ont pour objectif la libéralisation de l'École. La politique éducative repose sur un renforcement de l'encadrement au service d'une idéologie qui impose le contrôle des missions des personnels réduites à de simples tâches d'exécution en fonction d'objectifs assignés. Ces transformations n'ont pas d'effets sur la réduction des inégalités scolaires et sur l'amélioration du service public d'éducation et concourent, au contraire, à l'amplification de leur dégradation.
9	Les attaques portées au cadre national de l'Éducation nationale se multiplient et conduisent à son affaiblissement. La poussée de la contractualisation avec les collectivités, l'essor de la territorialisation, la hausse de personnels contractuels recrutés en fonction des besoins tracent les contours d'une école « à la carte ».

THEME\_2\_TEXTE\_PREPARATOIRE\_CONGRES\_DEPARTEMENTAUX\_MARS\_25

10	La FSU-SNUipp s'oppose à ces mutations systémiques qui pervertissent les missions, déstabilisent les équipes et fragilisent les cultures professionnelles. Elles doivent être contrées collectivement en faveur d'un autre projet de transformation de l'École.	
11	<b>Comment intégrer pleinement ces transformations à notre travail syndical (formation, stages syndicaux...) ? Comment en faire un véritable sujet de défense du métier avec la profession ? Comment construire les résistances ?</b>	
12	1.1.2. Le développement du tout évaluation	
13	La Fonction publique est attaquée par une politique managériale qui s'appuie sur des outils de transformation de l'action publique, visant la mise en concurrence des services et des agent-es publics via la recherche de la performance.	
14	Depuis trois ans, les évaluations – évaluations d'école, évaluations nationales standardisées – se sont multipliées. Elles deviennent progressivement l'instrument du pilotage du système éducatif par des objectifs chiffrés.	
15	C'est un changement de culture professionnelle qui s'opère progressivement et contre lequel la FSU-SNUipp doit lutter.	
16	Les évaluations des directeur-rices d'école sont un exemple symptomatique. Si le dialogue entre les inspecteur-rices et les directeur-rices est indispensable, une évaluation quinquennale, au même rythme que les évaluations d'école, risque de se traduire par un mode de management inspiré de celui des chef-fes d'établissements. Des lettres de mission et des objectifs à remplir feraient peser une pression forte sur les personnels concernés.	
17	La FSU-SNUipp a obtenu que ces évaluations soient déconnectées de l'avancement de carrière et elle continuera de s'y opposer. Il n'est pas acceptable que les directeur-rices subissent une évaluation supplémentaire par rapport aux autres professeur-es des écoles.	
18	1.1.3. Une gestion déshumanisée des personnels	
19	Après avoir développé des applications et logiciels de gestion des ressources humaines, la direction générale de la Fonction publique s'attelle désormais à l'utilisation de l'IA dans ce domaine. Les pouvoirs publics avancent à marche forcée. Des expérimentations sont déjà en cours, notamment une application sur le remplacement adossée à l'IA dans certaines académies.	
20	L'IA pose des enjeux majeurs pour les politiques publiques qui nécessitent une évaluation préalable avant tout déploiement, notamment en termes d'emplois publics (services du personnel, secrétaires, services financiers et statistiques...). La FSU-SNUipp s'engage dans le mandat d'étude de la FSU sur l'IA.	
21	1.1.4. Une direction d'école inscrite de force dans l'encadrement	

THEME\_2\_TEXTE\_PREPARATOIRE\_CONGRES\_DEPARTEMENTAUX\_MARS\_25

22	Depuis la loi Rilhac, il y a une volonté de l'institution de faire du·de la directeur·rice un maillon de l'encadrement qui bouleverse l'actuel fonctionnement de l'école primaire. Elle est une pièce centrale dans la transformation du système éducatif.	
23	L'autorité fonctionnelle des directeurs·rices n'est pas explicite et cadrée. Pour autant, elle entraîne par endroits des pressions nouvelles sur les directions d'école.	
24	La FSU-SNUipp refuse ces mutations et continue d'exiger l'abrogation de la loi Rilhac qui amplifie l'isolement des directeur·rices, en leur confiant des responsabilités et des missions supplémentaires qu'ils, elles, iels ne demandent pas. La FSU-SNUipp rappelle son opposition à un statut faisant des directeur·rices des chef·fes d'établissement et à la création d'établissements du 1er degré (Rodez).	
25	1.2. Pour un fonctionnement démocratique de l'école	
26	1.2.1. Le·la directeur·rice, animateur·rice du collectif	
27	Le·la directeur·rice tient une place centrale dans le fonctionnement de l'école et des responsabilités propres lui incombent : sécurité, gestion des effectifs, élections des représentant·es de parents d'élèves, relations avec les partenaires... Le cœur de sa mission reste l'animation et la coordination de l'équipe pédagogique pour faire vivre le collectif de travail. Son importance n'est plus à démontrer et il participe à créer une dynamique d'équipe.	
28	La formation initiale et continue doit donner une place importante au travail collectif. Celui-ci a besoin de temps pour s'ancrer dans le fonctionnement de l'école (reprise en main des 108 heures, déconnexion temps élèves/temps enseignant·es). Le soutien de la hiérarchie est indispensable. La FSU-SNUipp réaffirme son exigence d'un conseil des maitres·ses décisionnaire, animé et coordonné par un·e directeur·rice.	
29	1.2.2. Des conditions de travail à améliorer	
30	Le travail des directeur·rices doit se limiter à ce qui est utile au fonctionnement de l'école et à ce qui fait sens. La FSU-SNUipp exige l'allègement et la simplification des tâches. Celles qui ne sont pas de leurs responsabilités ne doivent pas leur incomber (DUERP, DTA...).	
31	Pour pouvoir remplir sereinement leur mission, ils, elles et iels doivent bénéficier d'un temps de décharge suffisant. La FSU-SNUipp exige que chaque école soit dotée d'un temps de décharge hebdomadaire (Mulhouse).	
32	1.2.3. De nouveaux moyens à obtenir	
33	Chaque école doit être dotée d'un emploi d'aide à la direction et au fonctionnement, dont la quotité dépendra du nombre de classes et de la configuration des locaux. Ce personnel sur emploi statutaire doit être formé. À l'instar de ce que faisaient les aides éducateurs·rices, ses missions seraient diverses : gestion des entrées / sorties, aide administrative, gestion des bibliothèques, aide à	

THEME\_2\_TEXTE\_PREPARATOIRE\_CONGRES\_DEPARTEMENTAUX\_MARS\_25

	l'animation avec des petits groupes d'élèves. Son action, prioritairement auprès de la direction, bénéficierait au fonctionnement global de l'école.	
34	La FSU-SNUipp revendique une décharge d'école pérenne, attribuée à un-e ou plusieurs adjoint-es, selon des modalités à définir par le conseil des maîtres-ses. Cette aide supplémentaire bénéficierait au fonctionnement de l'école.	
35	1.3. Le refus du « tout sécuritaire »	
36	1.3.1. Du risque...	
37	Devenus obligatoires dans toutes les écoles en 2015, les exercices PPMS réalisés régulièrement permettent aux élèves et aux personnels d'anticiper d'éventuels risques majeurs (naturels ou industriels) ou menaces et d'assimiler peu à peu des comportements et des gestes de protection.	
38	La FSU-SNUipp a obtenu que l'élaboration des PPMS soit de la responsabilité des DSDEN et des collectivités. Ces PPMS sont des dispositifs nécessaires mais qui ne doivent être ni chronophages ni source d'angoisse.	
39	1.3.2. ... au tout sécuritaire	
40	Des dispositifs proposés par le ministère ou les collectivités locales (écoles et établissements scolaires transformés en « bunkers », formations spécifiques auprès des personnels, classes « défense et sécurité globale »...) font franchir un cap.	
41	Récemment des collectivités ont proposé d'aller plus loin (déploiement de la police municipale dans chaque école, fourniture de bombes lacrymogènes...). Dans un contexte où le « tout sécuritaire » tend à devenir la norme, la FSU-SNUipp s'y oppose. La FSU-SNUipp refuse que l'École vive en alerte permanente.	
42	2. La structuration et l'organisation territoriale de l'École	
43	L'implantation et l'organisation de l'École doivent répondre au double enjeu d'égalité territoriale et de réussite de tous-tes les élèves. À rebours de ces objectifs, les politiques néolibérales ont amplifié les inégalités sociales et territoriales, en faisant porter à l'École une part de responsabilité dans cet échec. L'État doit redevenir le garant d'un service public d'éducation de qualité, assurant une égalité d'accès et d'offre pour tous-tes les élèves sur tout le territoire.	
44	2.1. Pour des écoles à taille humaine	
45	Ces trois dernières années, plus de 1 000 écoles publiques ont fermé, et en particulier des écoles de petite taille. Les fusions d'écoles conduisent à une recomposition du maillage scolaire au détriment d'un service public d'éducation de proximité. Cela crée des écoles de plus en plus grandes. Les écoles multi-sites ou en RPI avec une direction unique se développent, complexifiant le fonctionnement de	

	l'école. Pour la FSU-SNUipp, aucune restructuration ne doit se faire sous pression de l'institution ou de la collectivité territoriale.	
46	La FSU-SNUipp revendique des écoles à taille humaine, facilitant le travail d'équipe, la relation aux familles et une meilleure connaissance des élèves.	
47	Lorsque le nombre d'élèves et de classes augmentent, la scission des écoles en structures plus petites doit être possible.	
48	2.2. L'éducation prioritaire	
49	Alors que les inégalités sociales augmentent, la politique éducative tourne le dos à la lutte contre les inégalités scolaires qui leur sont corrélées. La carte de l'éducation prioritaire est figée, mais une multitude d'expérimentations sont lancées, sans critères objectifs et transparents, sans tenir compte des critères sociaux, et le plus souvent généralisées sans bilan préalable.	
50	2.2.1. Une politique attaquée et fragmentée	
51	La politique d'éducation prioritaire est abandonnée au profit d'une logique de contractualisation des moyens mettant à mal l'équité territoriale et le cadre national des politiques éducatives : contrats locaux d'accompagnement (CLA), « école du futur », contrats « Notre école, faisons-la ensemble » (NEFLE), cités éducatives... La FSU-SNUipp continue de demander l'abandon de ces dispositifs qui déposent les équipes enseignantes de certaines de leurs prérogatives et mettent les écoles en concurrence.	
52	Depuis 2017, plusieurs mesures sont venues malmenier les équipes : remplacement des PDMQDC par les dédoublements de classes, encadrement des pratiques professionnelles et pilotage par les résultats des évaluations nationales, instauration d'une part variable de l'indemnité REP+, profilage des postes...	
53	2.2.2. Pour une relance de la politique de l'éducation prioritaire	
54	La FSU-SNUipp exige la relance d'une réelle politique nationale d'Éducation prioritaire pour réaffirmer l'objectif de la démocratisation de la réussite scolaire. Cela passe par une actualisation régulière de la carte de l'EP, basée sur des critères socio-économiques de chaque école, critères objectifs, transparents et définis nationalement. Les annonces de rapprochement des cartes des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et de l'éducation prioritaire (EP) sont très inquiétantes. Contrairement aux critères économiques et sociaux des élèves scolarisés en EP, les QPV sont basés sur le seul critère du revenu de la totalité de la population d'un quartier. Cela limiterait la carte EP à ces quartiers, donnerait une place prépondérante à la collectivité territoriale qui gère ces QPV et exclurait toutes les zones rurales.	

55	L'Indice de Position Sociale (IPS), calculé annuellement sur la base de l'ensemble des élèves de chaque école, constitue un indicateur pertinent pour actualiser la carte de la politique d'éducation prioritaire.	
56	<b><i>Faut-il définir un seuil national d'IPS permettant d'intégrer l'EP ? Quelle place donner aux spécificités locales sans remettre en cause les critères définis nationalement ?</i></b>	
57	Au-delà de la carte, l'éducation prioritaire doit bénéficier de moyens spécifiques basés sur les besoins des écoles, notamment pour assurer la baisse des effectifs dans toutes les classes et étendre les allègements de service permettant la formation et le travail en équipe.	
58	Plus largement, il est nécessaire de mettre en place une politique interministérielle en faveur d'une réelle mixité sociale qui doit rester l'objectif à atteindre.	
59	2.3. L'école rurale	
60	L'école rurale et de montagne est souvent l'un des derniers services publics de proximité, contribuant à la fois à la cohésion sociale et à la dynamisation des territoires. Elle doit répondre aux enjeux d'égalité d'accès, de maillage du territoire et de limitation des déplacements. Les mandats des précédents congrès restent d'actualité. Les écoles rurales doivent pouvoir intégrer la carte de l'éducation prioritaire sur les mêmes critères que ceux des autres territoires.	
61	Les Territoires Éducatifs Ruraux (TER) constituent une contractualisation territoriale de plus et bénéficient de financements spécifiques pour des projets éducatifs. Comme les cités éducatives, les équipes d'écoles se trouvent dépossédées d'une partie de leurs prérogatives. L'entrisme des collectivités territoriales, voire d'acteur·rices du secteur marchand lucratif, est constaté. La FSU-SNUipp demande l'abandon des TER.	
62	Une politique volontariste de soutien des écoles rurales et de montagne est nécessaire, avec des moyens dédiés pour des projets décidés par le conseil des maîtres·ses.	
63	2.4. Les structures de l'inclusion	
64	Tout en affirmant un renforcement de l'inclusion, l'Éducation nationale se désengage du traitement de la difficulté scolaire en mettant en place une logique d'externalisation. La place toujours plus grande de l'ARS, l'empilement des dispositifs et le démantèlement des établissements spécialisés sont des marqueurs de ce désengagement.	
65	Le déploiement des pôles d'appui à la scolarisation (PAS) sans bilan de l'expérimentation, ni cadre réglementaire s'accélère. En se substituant aux décisions de la MDPH, les PAS ne vont pas améliorer l'aide et l'accompagnement des élèves. Ces nouveaux outils de management ne gèrent que le manque de moyens et dénaturent les missions des personnels concernés. La FSU-SNUipp s'oppose à la logique des PAS comme à celle des PIAL qui ne répondent ni aux besoins des élèves, ni aux	

THEME\_2\_TEXTE\_PREPARATOIRE\_CONGRES\_DEPARTEMENTAUX\_MARS\_25

	attentes des personnels et des parents d'élèves. Elle demande son abandon et l'ouverture de réelles négociations sur la politique éducative de l'inclusion.	
66	Dans la même logique d'économie budgétaire et d'une école au rabais, les dispositifs de l'école inclusive proposés (DAR, UEE, EMAS) ne répondent pas toujours aux ambitions d'une école émancipatrice. S'ils se mettent en place, ils doivent être dotés de personnels spécialisés, d'espaces et de temps institutionnels de concertation afin de garantir un meilleur accès aux apprentissages de tous-tes les élèves. Il est indispensable qu'ils respectent les statuts de tous-tes, les compétences professionnelles et l'expertise des équipes pédagogiques.	
67	La FSU-SNUipp revendique que les structures et dispositifs existants retrouvent des moyens pour fonctionner et qu'ils se déploient sur l'ensemble du territoire.	
68	2.5. La concurrence de l'école privée	
69	Favorisés par les politiques néolibérales, les établissements privés sont aujourd'hui pleinement intégrés dans l'offre scolaire globale. Dans certains territoires, l'absence d'écoles publiques ou de certaines filières d'études contraint les familles vers l'unique choix du privé, ce qui n'est pas acceptable.	
70	La FSU-SNUipp refuse le principe d'offre scolaire concurrentielle que constituent les écoles privées. Il est inacceptable que l'institution utilise cet argument pour ne pas ouvrir d'écoles publiques.	
71	Les IPS attestent de l'absence de mixité sociale entre les écoles publiques et privées. Cela est aussi observé au sein même des établissements privés.	
72	Le dualisme scolaire se voit encouragé, favorisant toujours plus une ségrégation qui se base sur la possibilité de s'extraire de la carte scolaire pour favoriser un entre soi social au détriment de la mixité.	
73	Qu'elles représentent une alternative à l'absence de service public d'éducation de proximité en zone rurale, ou qu'elles répondent à des attentes familiales d'accueil ou de pédagogies spécifiques, l'essor du nombre d'écoles privées hors contrat est inacceptable. La FSU-SNUipp dénonce la détérioration de l'offre scolaire publique de proximité. Elle exige la fin des politiques volontaristes de certaines collectivités en faveur des écoles et établissements privés sous ou hors contrat. Cette ouverture d'un « marché scolaire » participe d'une augmentation des inégalités. De plus, le manque ou l'absence de contrôle de ces structures accentue l'impunité et rend les dérives inévitables.	
74	La FSU-SNUipp exige des contrôles renforcés des écoles sous et hors contrat. Les irrégularités doivent être sanctionnées et les contrats rompus en cas de manquements graves.	
75	3. Le financement et les moyens de l'École	

THEME\_2\_TEXTE\_PREPARATOIRE\_CONGRES\_DEPARTEMENTAUX\_MARS\_25

76	En 2023, la France a consacré près de 190 milliards d'euros au fonctionnement et au développement de son système éducatif, soit 6,7 % du PIB. Cette part s'élevait à 7,7 % en 1995. L'État et les collectivités territoriales sont les principaux financeurs des dépenses d'éducation, en assurant respectivement 55,7 % et 37,4 % du financement dans le premier degré. La dépense par élève reste inférieure de 11 % à la moyenne des pays de l'OCDE.	
77	3.1. Un sous-investissement chronique	
78	L'éducation n'est pas épargnée par la cure d'austérité imposée au budget de l'État. La loi de finances pour 2025 entérine une baisse de crédits et un maintien global des emplois. La majorité des dépenses concerne la rémunération des personnels et le budget alloué aux crédits pédagogiques est extrêmement bas.	
79	Le primaire rend des emplois. Les priorités définies nationalement pèsent encore trop sur le choix d'implantation des postes en l'absence de moyens dédiés. Les fermetures de classes se multiplient et les besoins du service public d'éducation (baisse des effectifs, remplacement, RASED...) continuent à être ignorés. Il est nécessaire d'engager un plan d'investissements pluriannuel pour rattraper le retard.	
80	3.2. Une carte scolaire à revoir	
81	Les contraintes actuelles qui pèsent sur la carte scolaire font que ce rendez-vous annuel tombe comme un couperet. Elle ne permet pas d'engager une réflexion globale sur l'implantation des moyens selon les évolutions territoriales pour améliorer le service public d'éducation. La baisse de la démographie scolaire sert d'argument pour fermer des classes et des écoles.	
82	Les observatoires des dynamiques rurales se généralisent dans les départements. Ils ont pour objectif de donner une visibilité à trois ans sur la carte scolaire. Ces instances qui associent l'État et les élu-es se réunissent en toute opacité, sans représentation des personnels et des usager-es. Pour la FSU-SNUipp, la carte scolaire doit être présentée, débattue et votée en CSA et CDEN.	
83	<b><i>Dans le contexte actuel, que proposer pour faire évoluer le fonctionnement de la carte scolaire ?</i></b>	
84	3.3. Un modèle de plus en plus inégalitaire	
85	3.3.1. La dotation en moyens	
86	Seul un système de répartition des moyens transparent, basé sur des indicateurs tenant compte de la situation géographique et sociale, peut permettre de réduire les inégalités et les écarts entre les territoires. Mais de plus en plus de moyens échappent à ce modèle. Ils sont attribués en fonction de contrats ou d'expérimentations (CLA, plan Marseille en grand...) et plus généralement en soutien de la politique du ministère. C'est le cas par exemple des moyens alloués sur la base de projets réservés	

THEME\_2\_TEXTE\_PREPARATOIRE\_CONGRES\_DEPARTEMENTAUX\_MARS\_25

	à l'ouverture de « classes » de TPS à la rentrée 2025. La FSU-SNUipp s'oppose à l'ensemble de ces dispositifs et à toute remise en cause de l'allocation nationale de moyens.	
87	3.3.2. Le financement sur projet	
88	Un nouveau dispositif finance les projets pédagogiques « innovants » (NEFLE), via le Fonds d'innovation pédagogique. Il est crédité de 500 millions d'euros sur le quinquennat. L'opacité des critères de choix et d'attribution des financements entretient une logique de compétition entre les établissements scolaires et une iniquité entre territoires. La FSU-SNUipp dénonce cette dérive et revendique une attribution équitable et transparente des moyens. Les crédits pédagogiques doivent être renforcés.	
89	3.3.3. La pérennisation de l'emploi non-titulaire	
90	Le recours au contrat s'est imposé comme réponse privilégiée à la crise de recrutement. Les enseignant-es contractuel-les sont affecté-es majoritairement sur des missions de remplacement et sont nombreux-ses en éducation prioritaire. A l'instar du second degré où coexistent recrutement par concours et sous contrat, l'emploi non-titulaire tend à se pérenniser partout. Il concourt à déqualifier le métier et à précariser la profession. La FSU-SNUipp s'y oppose. La concentration d'enseignant-es contractuel-les – notamment en éducation prioritaire et où les conditions d'exercice sont les plus difficiles – aggrave le risque d'une rupture d'égalité.	
91	3.3.4. Le financement du privé	
92	Les médias ont contribué à lever le voile sur l'étendue et l'opacité du financement de l'enseignement privé par l'État et les collectivités territoriales.	
93	L'argent public doit bénéficier exclusivement à l'École publique. La FSU-SNUipp rappelle sa revendication de nationalisation de toutes les écoles privées de type confessionnel ou patronal sans indemnité ni rachat (Perpignan). Elle se dote d'un mandat d'étude sur les conditions de sa mise en œuvre pour abonder les travaux de la fédération. Elle s'engage dans le cadre du collectif unitaire syndical et associatif à travailler au plan de sortie du financement public de l'enseignement privé pour peser dans le débat public.	
94	3.3.5. Des collectivités étranglées	
95	Les collectivités territoriales participent aux dépenses d'éducation. Une grande partie est consacrée aux investissements (bâti scolaire, équipement), au fonctionnement et à la rémunération des agent-es territoriaux-ales. La forte augmentation des dépenses en énergie et en chauffage, mais aussi la hausse des prix des denrées alimentaires, des transports et des fournitures ont des conséquences immédiates sur le budget des communes. De plus, la poursuite de la politique d'austérité et du désengagement de l'État contraint les dépenses des collectivités. L'absence	

THEME\_2\_TEXTE\_PREPARATOIRE\_CONGRES\_DEPARTEMENTAUX\_MARS\_25

	d'égalité de financement entre les communes pénalise les plus pauvres. La FSU-SNUipp revendique un plan d'investissements de l'État et un système de péréquation pour aider les collectivités.	
96	3.3.6. L'asphyxie des associations complémentaires de l'école	
97	Les associations complémentaires sont touchées de plein fouet par les coupes budgétaires (subventions, postes d'enseignant-es mis à disposition...). Pour la FSU-SNUipp, les associations pédagogiques porteuses de transformation des pratiques ont toute leur place à l'école.	
98	3.4. La nécessité d'un plan d'urgence d'ampleur	
99	La FSU-SNUipp rappelle sa revendication d'un plan d'urgence pour l'École, sous la forme d'un plan pluriannuel d'investissements permettant à l'École de rattraper son retard (Mulhouse). Elle ouvre un mandat d'étude pour travailler à la cohérence de ses revendications en termes de moyens et à leur articulation avec le chiffrage des besoins dans les départements.	
100	3.5. Les moyens des DROM	
101	La FSU-SNUipp continue d'exiger des mesures de financement pour la construction, la rénovation et l'équipement des écoles. L'État et les collectivités doivent se conformer à la législation, notamment en termes de scolarisation des enfants en âge scolaire et de respect des normes (sismiques, cycloniques et environnementales). Les salles de classe doivent être adaptées aux températures élevées durant toute l'année.	
102	Compte-tenu de la cherté de la vie et du taux important de pauvreté, les fournitures scolaires et le matériel pédagogique doivent être fournis gratuitement aux familles. Le désengagement des collectivités n'est pas acceptable.	
103	Les suppressions de postes aux Antilles tiennent uniquement compte de l'aspect démographique sans envisager d'objectifs qualitatifs ni combattre l'échec scolaire. Plus globalement, les moyens doivent être accrus pour scolariser tous les enfants (Guyane et Mayotte), alléger les effectifs dans les classes et prendre en charge les élèves en difficulté scolaire (PE spécialisé-es, intervenant-es en langue, PsyEN...). Toutes les écoles des DROM doivent être classées en REP+.	
104	3.6. Les moyens des établissements français de l'étranger	
105	L'État doit redonner au réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger les moyens d'assurer ses missions de service public. La rigueur budgétaire et les nombreuses fermetures de postes d'enseignant-es détachés à l'AEFE confirment la politique de désengagement de l'État malgré la croissance constante du réseau et l'objectif présidentiel de doubler le nombre d'élèves d'ici 2030.	

THEME\_2\_TEXTE\_PREPARATOIRE\_CONGRES\_DEPARTEMENTAUX\_MARS\_25

	La FSU-SNUipp revendique la création de postes de titulaires détachés à la hauteur des besoins et des ambitions affichées.	
106	Le développement du réseau se fait au profit d'investisseurs privés (multiplication des établissements partenaires) encouragés par des aides et un accompagnement de l'État. La FSU-SNUipp exige que les moyens de l'État bénéficient prioritairement à l'AEFE et que les critères d'homologation soient renforcés.	
107	4. La place et le rôle des collectivités territoriales	
108	En quelques années, l'État a renforcé sa coopération avec les collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation. Elles ont un rôle de plus en plus important dans le système éducatif, ce qui accentue les inégalités territoriales et leur confère un regard sur un champ qui n'est pas de leur compétence.	
109	4.1. La place des collectivités	
110	Depuis trois ans, les dispositifs de gouvernance partagée et les situations de co-construction de l'action éducative se sont multipliés. L'État s'appuie maintenant sur les collectivités pour mettre en œuvre sa politique. Les cités éducatives, les TER, les Territoires numériques éducatifs, les Observatoires des dynamiques rurales sont autant d'exemples de cette mutation.	
111	La FSU-SNUipp refuse toute territorialisation de l'Éducation nationale et s'oppose à toute gouvernance des collectivités dans les politiques éducatives qui doivent rester du ressort de l'État. Les mandats de Mulhouse restent d'actualité.	
112	4.2. Les pressions du politique	
113	Le poids des collectivités accroît également le risque de pressions politiques. Cela a pu être observé et dénoncé lors de l'expérimentation de la tenue unique ou l'organisation de la semaine scolaire. Les situations de conflits entre personnels de l'Éducation Nationale et élu-es locaux-ales se multiplient, ces dernier-es pouvant même les relayer dans la presse ou sur les réseaux sociaux. La FSU-SNUipp dénonce l'instrumentalisation de l'École et ses personnels à des fins électorales.	
114	4.3. Le périscolaire et l'extra-scolaire	
115	Après avoir réduit de moitié le Fonds de soutien aux activités périscolaires en 2023, celui-ci devrait être supprimé à la rentrée 2026. Cela aurait pour conséquences une hausse des coûts pour les familles ou un désengagement de certaines collectivités.	
116	La FSU-SNUipp rappelle sa revendication d'un service public gratuit du périscolaire (Perpignan).	
117	Le gouvernement poursuit le développement des dispositifs Vacances apprenantes et Écoles ouvertes, entretenant une porosité toujours plus grande entre l'École et les collectivités. La FSU-SNUipp s'oppose au développement de ces dispositifs.	

THEME\_2\_TEXTE\_PREPARATOIRE\_CONGRES\_DEPARTEMENTAUX\_MARS\_25

118	4.4. Le bâti scolaire	
119	Le changement climatique impose l'adaptation des constructions et constitue un défi majeur pour les collectivités territoriales. La répétition des épisodes de forte chaleur ou des phénomènes météorologiques violents ont contribué à faire pression sur le politique et à hisser la question du bâti scolaire parmi les priorités. Mais les réponses immédiates ne sont pas à la hauteur de l'urgence. De plus, l'envolée des prix de l'énergie et la hausse des dépenses énergétiques ont mis en lumière la nécessité de la rénovation des infrastructures publiques énergivores, notamment celle des bâtiments scolaires.	
120	Le programme EduRénov, de 2 milliards d'euros, qui doit permettre de rénover 10 000 écoles et établissements scolaires d'ici 2027 est insuffisant, tout comme le Fonds vert et le Fonds Chaleur. Il faudrait en réalité investir 40 milliards sur 10 ans. La FSU-SNUipp exige que l'État garantisse les financements pour mener les rénovations nécessaires sur tout le territoire.	
121	La rénovation doit aussi intégrer l'angle de l'amélioration des conditions de travail des agent-es et d'apprentissage des élèves. Amiante, qualité de l'air intérieur, isolation thermique et phonique, chauffage, rafraîchissement des locaux, végétalisation des cours de récréation... les enjeux doivent accélérer la mise aux normes, encourager l'utilisation de matériaux écologiques et amener à repenser les usages au sein des bâtiments. L'École doit devenir un modèle pour des services publics plus éco-responsables.	
122	4.5. La restauration et le transport scolaire	
123	La restauration scolaire revêt de multiples enjeux. Elle doit garantir l'accès collectif à une alimentation de qualité basée sur des repas équilibrés avec des aliments sains, favorisant les circuits courts, l'agriculture biologique et la saisonnalité, tout en s'inscrivant dans la lutte contre le gaspillage. Elle doit être gratuite (Mulhouse). La FSU-SNUipp revendique aussi l'accès à une eau de qualité, partout sur le territoire, non polluée (Pfas, pesticides...).	
124	Les transports scolaires sont indispensables pour l'accès à l'école, aux lieux culturels et aux infrastructures sportives. L'augmentation des prix des carburants, le manque de personnel ont eu des conséquences importantes sur les coûts des transports. La FSU-SNUipp réaffirme son mandat de gratuité des transports scolaires et d'incitation à la transition vers des mobilités douces.	